



DECISION

Du 22 mars 2024

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) 2024 – Travaux de mise en sécurité des coffrets forains au Parking des Marronniers.

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2023-001 du 23 février 2023, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 26° de l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision n°2024-014 en date du 9 février 2024 relative à la demande de subvention au titre du FODAC 2024 déposée au Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour les travaux de restauration du sol en terre cuite avec mise hors d'eau par la reconstitution de la voûte au château des Templiers.

Considérant le courrier en date du 22 décembre 2023 du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence relatif aux modalités d'attribution du Fonds départemental d'Aide aux Communes pour l'année 2024 ;

Considérant le projet de la commune de mettre aux normes et sécuriser les coffrets électriques du Parking des Marronniers, de plus afin de permettre l'accès aux coffrets électriques à un plus grand nombre de commerçants non-sédentaires, il a été décidé d'augmenter le nombre de coffrets ;

Considérant le chiffrage réalisé par la société EUROVIA pour les travaux de terrassement et de tranchées pour un montant de 40 485,50 € hors taxes, l'installation et l'aménagement des coffrets électriques pour un montant estimé par la société LUMILEC à 63 196 € hors taxes, soit un projet global de 105 681,50 € HT.

DECIDE

Article 1^{er} : De retirer la décision n°2024-014 du 9 février 2024 relative à la demande de subvention au titre du FODAC 2024 déposée au Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour les travaux de restauration du sol en terre cuite avec mise hors d'eau par la reconstitution de la voûte au Château des Templiers.

Article 2 : De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) 2024, pour les travaux de mise en sécurité des coffrets forains au Parking des Marronniers.

Article 3 : De solliciter cette subvention au taux de 25 %, minoré du coefficient de solidarité appliqué à la commune, soit une subvention de 11 423 € pour une dépense de 105 681,50 € hors taxes. La part d'autofinancement de la commune sera égale à la différence entre la dépense globale et les différentes subventions sollicitées (Etat, CD

04) soit :

Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence (FODAC 2024)	11%	11 423,00€ HT
Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (DSIL 2024)	50%	52 840,00€ HT
Total des aides publiques	61%	64 263,00€ HT
Montant définitif des travaux HT à réaliser		105 681,50€ HT
Autofinancement de la commune	39%	41 418,50€ HT

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, Madame la Présidente du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains,
Le 22 mars

Le Maire,



Paul AUDAN